

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JUIN 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 16 juin 2014, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance sera affiché en Mairie le 28 juin 2014.

Présents : Thierry BORDOT – Hervé LEROY – Edith DOUCET – Jean JOAQUIM – Liliane LARRIERE – Jean-Paul MILLEROT – Sabine LARUE

Raymond DUPAIN – Suzanne MATHIEU – Michel AUBRY – Christian CHAMPENOIS – Michel NURDIN – Agnès LEJEUNE – Christelle AUBRY – Rachida LAOUFI SABER – Marie-Josèphe GALLORINI

Marie Thérèse GARCIA CAMACHO – Françoise MAFIOLY – Martine BAVARD

Noëlle GRANDJEAN

Procurations : Éric DAVAL à N.GRANDJEAN – Jean-François GARCIA CAMACHO à Marie Thérèse GARCIA CAMACHO – Jean-Yves TEXIER à Martine BAVARD

Nombre de membres en exercice : 23

20h10 Monsieur le Maire ouvre la séance

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Edith DOUCET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

– Délibération n°2014-43 Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 juin 2014

Mme BAVARD souligne que son intervention relative à la caméra mobile n'a pas été reprise.

Pour rappel, lors du conseil municipal du 18 avril 2014, Mme BAVARD s'était interrogée sur les 27 000,00 € budgétisés à l'article 2181 'installations générales, agencements et aménagements'.

La réponse avait été apportée sur le compte rendu de séance à savoir :

- Caméra usines réunies (5 760,00 €)
- Caméra mobile (12 713,48 €)
- Projecteurs infra rouge (4 243,41 €)
- Jardinières et bacs de fleurissement (3 408,00 €)

Soit au total 26 124,89 € (d'où les 27 k€ inscrits au 2181).

Lors de la séance suivante (le 3 juin 2014), Madame BAVARD s'était étonnée que des crédits soient inscrits au budget 2014 pour l'installation d'une caméra mobile alors qu'une décision municipale avait déjà entérinée cet achat (n°2013-82 du 3 juillet 2013).

La caméra ayant été posée en fin d'année 2013, la facture a été transmise en Mairie par l'entreprise IRIS début janvier 2014.

Le mandat a finalement été réglé le 21 janvier 2014, sans aucune pénalité de retard.

Des crédits étaient donc logiquement nécessaires pour honorer cet engagement.

Ce qui fut fait lors du vote du budget le 18 avril 2014.

Mme BAVARD ajoute que dans la mesure où ses interventions ne seraient pas reprises dans les compte rendus, elle se chargerait d'en rédiger et d'en diffuser un elle-même.

M. le Maire indique que Mme BAVARD est libre de faire ce qu'elle entend puis met aux voix.

Le compte rendu de la séance du 3 juin 2014 est adopté à la majorité (1 contre : M.BAVARD).

– Délibération n°2014-44 Elections Sénatoriales : désignation des délégués et suppléants

Par décret en date du 26 mai 2014, Monsieur le Premier ministre a convoqué les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs prévue le 28 septembre 2014.

Le Conseil municipal comportant 23 membres, il doit désigner **7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants**.

Monsieur le Maire énonce l'article L.289 du code électoral puis demande quels sont les candidats.

La première liste déposée est intitulée '*Liste de la majorité*' :

LISTE DE LA MAJORITE

CANDIDATS DELEGUES TITULAIRES :

- 1. Thierry BORDOT**
- 2. Edith DOUCET**
- 3. Hervé LEROY**
- 4. Liliane LARRIERE**
- 5. Jean JOAQUIM**
- 6. Sabine LARUE**
- 7. Jean-Paul MILLEROT**

CANDIDATS DELEGUES SUPPLEANTS :

- 1. Marie-Josèphe GALLORINI**
- 2. Raymond DUPAIN**
- 3. Christelle AUBRY**
- 4. Michel NURDIN**

La seconde liste déposée est intitulée 'Liste de la minorité lupéenne' :

LISTE DE LA MINORITE LUPEENNE

1. **Noëlle GRANDJEAN**
2. **Eric DAVAL**
3. **Martine BAVARD**

Monsieur le Maire demande si les candidats de cette liste le sont au titre de titulaires ou de suppléants.

Madame BAVARD indique qu'elle est candidate au titre de déléguée suppléante tandis que Mme GRANDJEAN et M.DAVAL le sont au titre de délégués titulaires.

Madame BAVARD ajoute qu'elle est tout à fait disposée à faire de nouveaux bulletins.

L'Assemblée prend acte des différentes candidatures et procède au vote.

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

NOM DE LA LISTE	SUFFRAGES OBTENUS	NOMBRE DELEGUES TITULAIRES	NOMBRE DELEGUES SUPPLEANTS
Liste de la majorité	16	5	3
Liste de la minorité lupéenne	7	2	1

Sont donc proclamés Délégués titulaires :

- *M. Thierry BORDOT (liste de la majorité)*
- *Mme Edith DOUCET (liste de la majorité)*
- *M. Hervé LEROY (liste de la majorité)*
- *Mme Liliane LARRIERE (liste de la majorité)*
- *M. Jean JOAQUIM (liste de la majorité)*
- *Mme Noëlle GRANDJEAN (liste de la minorité lupéenne)*
- *M. Eric DAVAL (liste de la minorité lupéenne)*

Délégués suppléants :

- *Mme Marie-Josèphe GALLORINI (liste de la majorité)*
- *M. Raymond DUPAIN (liste de la majorité)*
- *Mme Christelle AUBRY (liste de la majorité)*
- *Mme Martine BAVARD (liste de la minorité lupéenne)*

20h30 Monsieur le Maire lève la séance

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Thierry BORDOT

Edith DOUCET

